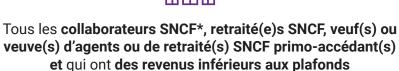


QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

POUR QUEL PROJET?





de ressources du Prêt à Taux Zéro (PTZ).

La construction ou l'acquisition (avec ou sans travaux) d'un logement destiné à être occupé par l'emprunteur à titre de résidence principale.

* SNCF SA, SNCF RESEAU, SNCF VOYAGEURS, GARES & CONNEXIONS et FRET SNCF

QUEL MONTANT?

Prêt de 22 000 € maximum sans intérêt.

Montant calculé en fonction du projet à financer et sous réserve d'acceptation de votre dossier par SNCF HABITAT.

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT :





- Prêt complémentaire au prêt principal
- Durée maximum fixée par SNCF HABITAT en fonction du projet et de la situation des demandeurs
- Sans intérêt
- Sans frais de dossier
- · Assurances décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Incapacité Totale de Travail (ITT) obligatoires
- Versement des fonds en une seule fois au notaire pour l'acquisition

EXEMPLE REPRÉSENTATIF:

Pour un prêt Accession d'un montant de 22 000 €, sur une durée totale de 7 ans, décaissé en une seule fois, le remboursement s'effectue en 84 mensualités de 267,40 € avec une assurance décès invalidité obligatoire incluse dans la mensualité (5,50 € / mois à titre indicatif / peut varier selon la situation des souscripteurs et de l'assurance choisie). Taux Annuel Effectif Global fixe hors assurances (TAEG) : 0 % ; Taux Annuel Effectif Global fixe avec assurances (TAEG) : 0,59 %. Coût total du crédit avec assurances : 22 462 €. Frais de dossier : 0 €. Montant total dû de 22 462 € dont 0 € d'intérêt.

> Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour plus d'informations, contactez-nous :



contact@sncfhabitat.fr



09 86 87 75 75 (coût d'un appel local)

